

Charte de mentorat

Préambule

Prenant en compte la diversité des parcours et des métiers de la recherche, CNRS-Chimie met en œuvre un programme de mentorat coordonné à l'échelle nationale. Cette action est ouverte dans un premier temps, aux chargées et chargés de Recherche entre 4 et 12 ans après leur recrutement dans les laboratoires de CNRS-Chimie en complément des éventuels dispositifs locaux proposés.

Le mentorat se place dans le cadre de la labellisation HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) adoptée par le CNRS¹.

L'esprit du mentorat

Définition

Le mentorat est une relation dans laquelle une personne d'expérience (mentor) accompagne et conseille un.e collègue (la.le mentoré.e) en partageant son expérience du milieu professionnel et son vécu personnel de situations similaires rencontrées au cours de sa carrière.

Le mentorat n'a pas de caractère systématique ou obligatoire.

Le mentorat se distingue du suivi scientifique par la section du CoNRS après recrutement. Il se distingue aussi des outils mis en place par les laboratoires et les délégations régionales pour l'accueil des entrant.e.s.

Objectifs

Le mentorat peut concerner tous les aspects variés en lien avec la vie professionnelle, tels que l'évolution de carrière, la gestion du temps, la gestion des relations de travail, la place dans le collectif du laboratoire, la visibilité à l'international, la sollicitation et la réponse à des appels d'offres des différents guichets de financement, etc.

Règles

Le mentorat est initié par la.le mentoré.e et se fonde sur le volontariat des deux parties. Bien qu'impliquant une hiérarchie d'expérience, il n'établit pas de relation hiérarchique entre les deux parties.

La relation entre les deux parties est une relation professionnelle qui s'établit dans l'écoute, le respect et la confiance, avec un engagement réciproque de confidentialité.

¹ Le label européen HR4SR, site du CNRS (<https://drh.cnrs.fr/hrs4r/>)

La mise en œuvre du mentorat

Comité de coordination

Un comité de coordination de CNRS Chimie est en charge de la mise en place des actions de mentorat, notamment de la mise en relation des personnes qui formeront les binômes mentoré.e - mentor.e.

CNRS-Chimie a constitué à l'échelle nationale un vivier de personnes d'expériences professionnelles diverses, volontaires pour être mentor.e.s.

Au cours de l'action de mentorat, le binôme formé est en lien avec une personne référente au sein du comité de coordination avec laquelle il pourra interagir.

Constitution des binômes

Une personne désirant une action de mentorat envoie au comité de coordination une demande précisant très succinctement les raisons de sa démarche à l'adresse : maguy.jaber@cnrs.fr

Une personne du comité prendra ensuite contact avec elle pour préciser les objectifs et les attentes et s'accorder sur une proposition de désignation d'un.e mentor.e.

Après cet échange, les objectifs de l'action et ses modalités sont discutés lors d'un premier rendez-vous entre les deux parties.

Si les deux parties sont d'accord sur les objectifs et les modalités de l'action de mentorat, le binôme mentor.e – mentoré.e est constitué après signature de la présente charte.

Modalités

La durée de l'action du mentorat dépend des objectifs visés. Elle est typiquement d'un an.

Un minimum de deux entretiens (2*1H30) est recommandé annuellement.

À tout moment, chacune des parties ou les deux parties en accord peuvent décider de mettre fin à l'action de mentorat.

Le comité de coordination s'assurera chaque année du déroulement de l'action de mentorat et sera informé lors des éventuelles décisions d'arrêt.

Protocole de signature

Je, soussigné.e, _____, mentor.e,
atteste avoir pris connaissance de la Charte de mentorat de CNRS Chimie et m'engage à la respecter.

Date et signature :

Je, soussigné.e, _____, mentoré.e,
atteste avoir pris connaissance de la Charte de mentorat de CNRS Chimie et m'engage à la respecter.

Date et signature :

Contact : maguy.jaber@cnrs.fr